

Quatrièmes rencontres de **la laïcité**

Droits et Devoirs
Républicains

22 janvier 2014

Introduction de Bruno Le Roux

Une conception unitaire de la laïcité

Pour nous parlementaires socialistes et républicains, la laïcité est une valeur fondatrice de notre identité républicaine mais également fondatrice de notre identité socialiste. Pour autant bien sûr, la gauche n'a pas le monopole de la laïcité, mais elle en a une conception exigeante qui lui est propre et qui nous demande collectivement un travail d'affirmation politique. L'autre raison qui nous conduit à débattre régulièrement de l'actualité de la laïcité, c'est la nécessité dans laquelle nous sommes d'exercer un devoir constant de vigilance sur ces questions.

Notre conception de la laïcité ne va pas de soi, d'autres modèles existent dans le monde. La laïcité est régulièrement remise en cause. Il nous suffit de regarder l'actualité, où régulièrement nous sommes saisis de faits, de comportements, de situations, dans lesquels la laïcité est, si ce n'est frontalement combattue et dénoncée, pour le moins bousculée et dérangée. Régulièrement il nous est demandé à nous, parlementaires, s'il y a lieu de légiférer, pour interdire tel ou tel comportement, comme si il y avait besoin d'ajouter à ce qui, pour nous, existe déjà. Des choses peuvent parfois nous être imposées et il faut pouvoir les combattre et avoir la force de les combattre.

Pour cela nous avons d'ailleurs, lorsque nous étions dans l'opposition, déposé une proposition de loi, elle était notamment signée par François Hollande et Jean-Marc Ayrault, demandant la création d'un Observatoire de la laïcité, instrument qui permettrait d'être utilisé, de manière spécifique, à l'examen des situations qui malmènent notre conception de la laïcité et qui permettrait aussi de renforcer le consensus national autour de cette valeur fondatrice de la République. Le changement de majorité a permis de faire



aboutir notre proposition. L'Observatoire a été installé en avril dernier. Lors de son installation, le Président de la République a eu l'occasion de reposer la laïcité comme un principe de liberté et de cohésion. Je pense que c'est toujours à partir de ces deux termes que nous devons penser, réfléchir à la laïcité dans notre pays. Qu'est-ce qui appartient à la liberté individuelle et qu'est-ce qui est du ressort de la cohésion nationale et sociale ?

On voit bien que la laïcité française est enserrée entre l'individualisme moderne et les communautarismes que nous voyons se

développer. L'individu moderne revendique sa spécificité, son unicité, sa différence qu'il veut affirmer partout et en tout lieu. Les communautaristes eux, veulent parfois s'ériger en vecteur de cohésion en tant que tel, allant jusqu'à vouloir se substituer à la cohésion républicaine. Ces deux mouvements ont généré et génèrent encore une confusion autour de notre conception de la laïcité.

Cette confusion a été largement entretenue dans le quinquennat précédent, par les plus hautes autorités de l'Etat. Je ne rappellerai pas ici les propos de l'ancien chef de l'Etat sur la place du prêtre par rapport à l'instituteur que chacun a en mémoire, et d'autres événements de cette nature dont ceux au pouvoir nous ont gratifiés. Cette confusion débouche aujourd'hui sur une instrumentalisation de la laïcité par le Front National, par exemple en ce moment même, qui revendique cette valeur de la république, pour mieux la dévoyer. Il y a une laïcité qui est islamophobe et c'est celle défendue par l'extrême-droite, c'est une laïcité d'exclusion et de rejet de l'autre, ce ne peut pas être notre laïcité, ce n'est pas la laïcité de la république telle qu'elle a été pensée. Il y a aussi une laïcité qui est complaisante avec les communautarismes et c'est celle d'une certaine droite libérale qu'a incarné en son temps Nicolas Sarkozy, avant de se présenter comme indifférent à toute différence et prônant une politique strictement assimilationniste. Il y a une laïcité réduite aux acquêts, contrainte qu'elle serait par le droit à la différence voire même par une conception multiculturelle de la nation, le multiculturalisme s'élevant en modèle de construction du pays.

Et il y a une laïcité, je pense, que nous devons incarner, qui ne s'embarrasse pas d'adjectif, qui ne se vautre pas dans les modes, qui ne s'inquiète pas de l'écume des choses, mais qui renouvelle sans cesse la garantie qu'elle offre à la liberté de chacun et à la cohésion de la nation. Cette conception de la laïcité conduit la République à reconnaître les différences, à les respecter mais à ne pas s'en encombrer. Elle conduit la République à accueillir chacun selon ses compétences et son mérite et vise à offrir tous les moyens de la réalisation et de son émancipation. C'est une conception qui je l'espère nous est commune et que nous devons travailler. Elle seule, je le pense, aujourd'hui, est à même d'affermir le pacte républicain de notre pays.



La laïcité, le caractère laïc de notre République et de la cohésion sociale, telle que nous la souhaitons, constitue des rôles structurants de ce nouveau récit national qu'il nous reste à écrire. Je pense donc qu'il y a toute la place pour la réflexion sur la façon dont nous voulons affirmer nos valeurs, sur la façon dont le camp progressiste, le camp républicain, fait de cette dimension, une dimension essentielle à son combat.

Et c'est pour cela que les moments que nous vivons ensemble chaque année nous permettent de nous retrouver et de la confronter.

Et je l'espère, dans les débats où nous aurons à affirmer cette centralité de la laïcité, à pouvoir nous exprimer, non pas forcément uniquement d'une même voix, mais avec une grande cohérence par rapport à tous ceux qui l'attaquent aujourd'hui.

Débat : « laïcité, droits et devoirs républicains »

Manuel VALLS (Ministre de l'Intérieur), Robert BADINTER (Ancien Garde des Sceaux) et Jean Glavany (Député des Hautes-Pyrénées et Responsable des questions de la laïcité au sein du groupe socialiste)

Robert Badinter : les détournements de la laïcité

Robert BADINTER : Je n'hésiterais pas à dire que je suis inquiet pour la République laïque. Je crois profondément que la république ne peut être que laïque et qu'à cet égard l'utilisation des adjectifs qu'on a vu fleurir pendant le dernier quinquennat, ne faisaient qu'affaiblir la valeur « laïcité ». On nous a parlé de « *laïcité moderne* » comme si elle prenait de l'âge, on nous a parlé de « *laïcité ouverte* », de « *laïcité incertaine sur elle-même* », de la supériorité du curé sur l'instituteur. On nous a parlé de la supériorité du curé sur l'instituteur (c'était le chanoine de Latran qui s'exprimait en Nicolas Sarkozy), et que la laïcité pour les instituteurs, quelque soit leur mérite, ils n'arriveraient jamais à égaler les représentants d'une religion révélée, ce qui dans la bouche d'un président d'une république laïque est inouï comme propos.



Je suis inquiet car au départ tout est simple et clair avec la laïcité. Quand on voit ce qu'ont été les grands débats en 1905, tout le monde à cet égard voyait clairement les choses. Que ce soit le discours de Jaurès ou de Briand, c'est simple la laïcité républicaine. Cela veut dire l'expression de la liberté, la liberté de croire et la liberté de ne pas croire, de la liberté de croire dans telle religion ou dans croire dans aucune et d'être agnostique : c'est cela la liberté de conscience et la liberté d'opinion que garantie la laïcité.

Cela veut dire aussi l'égalité. Au moment où il n'y a plus de religion d'état, où il n'y a plus de religion officielle, comme l'avait dit Jean Jaurès, c'est la fin des réprochés. Et les réprochés ce sont tous ceux qui au temps jadis ne pratiquaient pas, ne relevaient pas de la religion officielle, d'état. En proclamant la laïcité nous mettons un terme à cette citoyenneté de second zone qui avait pendant longtemps été celle de ceux qui étaient d'une autre religion ou qui ne croyaient pas. La liaison substantielle entre les valeurs de la République et la laïcité au cœur même de ses valeurs, cette relation, était pour nous, républicains, tout à fait évidente. Nous avons eu la consécration constitutionnelle : la République est laïque, article premier de la Constitution actuelle. Et, nous le savons, le Conseil Constitutionnel avec quelques réserves, critiquables à mes yeux, l'a également à plusieurs reprises, notamment en 2004, rappelé. C'est un fondement même des valeurs constitutionnelles françaises. Mais alors pourquoi l'inquiétude ?

La confusion juridique

D'abord elle naît de l'extraordinaire confusion. Nous avons aujourd'hui d'autres sources de droit que le parlement français. Nous avons la primauté des traités internationaux et la primauté de la législation européenne. Nous avons aussi des juridictions de divers ordres qui ont leur propre vision de ce qu'est la laïcité.

Si on voulait une illustration de l'incertitude régnante, il y a l'affaire « Baby Loup ». Sur cette affaire qui pour un laïc est d'une simplicité évidente, on a eu quatre décisions et nous allons, enfin, avoir la décision

des chambres réunies de la cour de cassation en juin. Et partis comme on est, nous aurons un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Nous allons donc avoir pendant un certain temps une incertitude doctrinale. Or nous allons avoir très prochainement une décision essentielle, car on a plaidé devant la CEDE l'action introduite, par une française de confession musulmane, demandant à ce que l'on déclare contraire à la convention européenne des droits de l'homme, la loi sur le port du voile. Nous aurons là une réponse directe. Quelle sera-t-elle ?

La confusion européenne

La vision européenne de la laïcité n'est pas nécessairement celle qui s'inscrit comme étant pour nous au cœur des principes républicains. Notre conception de la laïcité n'est pas partagée par toutes les démocraties européennes. Mais la conception même que l'on a de la neutralité religieuse de l'état n'est pas nécessairement la même. Dans l'UE, s'agissant de la Charte des droits fondamentaux, on ne pourrait la modifier qu'à l'unanimité, et par conséquent, n'espérez pas demain cette modification. Par ailleurs, l'introduction récente dans l'arrêt de la Cour de Paris, sur l'affaire Baby Loup, des conventions internationales protectrices de l'enfance. Le problème de la laïcité a été oublié et reporté sous l'angle de la protection des droits de l'enfant.

Nous avons, et avons encore, une conception unique et rassembleuse de la laïcité dont nous pouvons tirer quelques fiertés. Nous avons réussi à apaiser les relations entre l'état et les églises. L'apparition du communautariste, du « *je me défini par une certaine religion et une certaine culture* » les deux étant liés, et la revendication de cette primauté culturelle, qui doit l'emporter sur des principes républicains comme ils ont été formé jadis, on l'entend constamment. Et quand on vous dit, que vous n'avez aucun droit de venir dicter à une femme comment elle doit s'habiller, selon l'endroit où elle se trouve, ça n'est pas le discours de la laïcité républicaine.

Manuel Valls : La laïcité, un combat à reprendre

Manuel VALLS : Dans le monde ouvert qui est le notre, la conception très française de la laïcité est heurtée. Oui, il faut mener un combat, parce qu'il y a danger. Dans le « camp laïc » il ne faut pas se sentir assiégé, même s'il en a le sentiment sans doute, depuis 1984, vécu comme une défaite. Du coup, le camp laïc s'est terriblement démobilisé. Il a retrouvé sa force en 1994 lors du projet d'abrogation de la loi Falloux. Mais le combat laïc ne s'est plus remobilisé depuis.

Le combat tel que nous avons pu le percevoir s'est produit d'abord dans le champ scolaire, qui dominait la conscience, qui éduquait les enfants. C'est cette bataille que la République a gagné. Nous devons mener des marches combatives et positives, en disant d'abord que la laïcité c'est une liberté. Or, cela nous est contesté. C'est pourtant un droit fondamental. La loi de 1905 n'a pas eu pour effet de diminuer les droits. La république a voulu donner un statut clair et aussi des droits. Droit de s'organiser dans le respect des règles générales du culte, art. 4 de la loi 1905, sans ingérence arbitraire de l'Etat. La laïcité c'est donc une liberté mais c'est le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.



La laïcité c'est donc un devoir de citoyen, par exemple celui d'être neutre quand on est agent public, cela ne fait pas débat à priori. Ce qui pose question aujourd'hui, en revanche, c'est de savoir quand commence

la mission d'un agent public et quand elle s'arrête. Le devoir également d'être le plus neutre possible lorsqu'on est un usager du service public et parce qu'elle est lieu de la formation du citoyen libre et autonome. Elle ne saurait être un lieu de prosélytisme et de combat politique.

Parce que si l'école est la petite porte par laquelle est rentrée la laïcité pleinement dans la République, l'école est et doit rester un terrain neutre.

C'est aussi dans un autre domaine plus complexe, ce que disait la loi de 2010 sur l'interdiction du voile intégral. La grande différence entre ces deux lois c'est que celle de 2004 s'est construite sur la base d'un consensus et que celle de 2010 était au cœur d'une manœuvre politique. Mais au-delà de ça, il y avait des principes et c'est une raison pour laquelle nous nous sommes divisés sur ce vote et moi je l'ai votée.

La laïcité c'est un balancement idéologique à mi chemin entre des devoirs et des droits, mais la laïcité ce n'est pas qu'un concept juridique mais c'est aussi un idéal que nous avons en partage et une aspiration collective, une conception de l'homme et de la femme, qui pose comme principe celui de l'égalité entre les sexes, celui du droit de chacun de choisir sa vie et de rester maître de son destin. Au fond derrière ce mot, il y a cette conviction que la République c'est le refus de l'enfermement de l'individu. Et que la laïcité est donc fondamentalement émancipatrice. Si nous ne défendons pas la laïcité comme une force qui émancipe, elle est vécue, aujourd'hui parfois, comme une force qui empêche.

Un combat à mener au sein même de la gauche divisée sur la laïcité

Robert Badinter : La société française est traversée par des courants qui ne sont plus toujours la ferveur républicaine autour de la laïcité. Nous avons à gauche des visions qui ne sont plus celles de la laïcité républicaine, telle que Ferdinand Buisson aurait pu la proclamer, à partir du moment où nous entrons dans les distinctions, les incertitudes, la revendication du différentialisme, la voie ouverte sur le communautarisme, la conception d'une République « plurielle ». La laïcité républicaine ici vacille, et ceci c'est à l'intérieur même de la gauche, où l'on voit des tensions naître. Comment ne pas sur ce point s'inquiéter ?



Manuel Valls : Nous avons un débat qui gêne à gauche : celui de la montée des identités, des communautaristes, de l'individu qui revendique et veut imposer au collectif sa vision des choses. C'est sans doute un des débats les plus difficiles. Ce débat nous le rencontrons dans les quartiers populaires où la misère, le chômage, la violence, se rajoutent à une crise identitaire très forte de ceux qui sont venus en France récemment, ou de ceux qui sont nés français depuis la 2^{ème} ou 3^{ème} génération, qui ont le sentiment de ne pas appartenir au collectif qu'est la nation française et qui sont donc à la recherche d'autres identités.

Le débat au sein de la gauche est celui que lorsqu'il s'agit de citoyens qui pour beaucoup, votent pour nous, se réclament de la gauche, sont dans des villes administrées par des socialistes, le plus souvent, et qui sont ces couches populaires, que nous aspirons à bien représenter, nous, socialistes, à gauche, sommes en difficulté face à ce type de débat.

Il y a donc la tentation de céder ou de ne pas voir le problème et de ne pas le traiter. Sur la crèche Baby Loup, nous avons eu ce problème. Pour ceux qui se sont rendu comme moi à Chanteloup-les-Vignes, qui

ont travaillé avec Natalia Baleato, la directrice de cette crèche, soutenue par beaucoup de monde à commencer par Elisabeth Badinter, il y avait toutes les contradictions du débat qui existent au sein de la gauche.

Il me semble essentiel que nous reprenions le combat. Cela devra se traduire ensuite aussi par des démarches politiques. Il faudra sortir d'un certain nombre d'ambiguïtés. Quand on dit qu'il n'y a pas de problème de laïcité dans ce pays, on se trompe. Il y a un problème des deux cotés de l'échiquier politique, ou dans la société. Il faut apporter une réponse à cette inquiétude. Cela ne veut pas dire qu'il faut le faire par la brutalité sans comprendre ce qu'il se passe en termes de revendications. Mais il faut savoir dire non.

Jean Glavany: Il y a des vrais et de faux débats au sein de la gauche. Il y a une partie de la gauche, marquée notamment par l'extrême gauche dans le prolongement de 1968 qui considère que la laïcité ce ne sont que des droits. Et il y a une partie plus républicaine qui clame aussi des devoirs. C'est un débat.

Mais il y a un faux débat. Quand Manuel Valls évoquait la loi de 2010 sur le voile intégral, où nous n'avons pas tous voté la même chose, Robert souhaitait des éclaircissements. Il n'y a jamais eu de désaccord entre nous sur le fond, il n'y a pas de socialiste laïque républicain convaincu qui puisse trouver que c'est un progrès pour notre société que d'avoir des femmes qui portent un voile intégral dans la rue. Il n'y a donc pas de débat sur ce point ni l'ombre de la moindre hésitation.

La réalité c'est qu'à l'époque, c'est le débat politique qui nous a amené à avoir des divergences. Car ce débat est venu sur la scène publique à l'initiative de Jean-François Copé, pendant le débat sur l'identité nationale, qui était un débat épouvantable, et ça faisait donc partie de ce débat sur l'identité nationale. Cela veut dire que la démarche qui se voulait laïque, était en fait une forme « d'islamophobie ». Cela ne nous a pas amené à dire que nous étions contre cette loi mais que nous ne prenions pas part à ce subterfuge politicien, c'est ce qui nous a séparés et non pas le fond de la question.

Un combat contre les dévoiements de la laïcité à droite et à l'extrême-droite

Manuel Valls : Prenons acte des changements du monde, on ne va pas le changer, mais à cela, il faut opposer un discours, une méthode, une pratique. Et dans l'idée de morale laïque, ce sont les droits et les devoirs.



Il ne faut pas laisser à la droite le soin de porter ces débats. Nous étions dans l'opposition quand les deux lois qui ont marqué les esprits de 2004 et de 2010 étaient portées par la droite. L'une avec la volonté de rassembler et d'ailleurs je rappelle toujours qu'en 2004 c'était aussi un combat de Jacques Chirac contre Nicolas Sarkozy, qui ne voulait pas de la loi sur l'interdiction du voile comme signe religieux à l'école, puisqu'il avait passé un accord avec l'UOIF, pour la construction du conseil du culte français musulman, il ne faut jamais l'oublier. A l'époque Sarkozy pensait, que par cet accord, il pouvait obtenir, grâce aux religieux les plus conservateurs et les mieux organisés, le vote des banlieues, ce qui montre ce qu'était sa vision de ce qu'est le communautarisme à la française et anglo-saxon, qui était incontestablement son modèle.

Dans la droite française, il suffit de voir Jean-François Copé. On voit bien quels sont ses autres combats quand il s'agit des manifestations contre le mariage pour tous, ou les ambiguïtés de la droite sur la question

de l'IVG. C'est donc à nous de reprendre ce flambeau. Il faut repartir d'une philosophie qui nous soit commune.

Il y a un débat très compliqué sur ce qui se passe à l'université, qu'on ne va pas aborder ici. Mais on peut avoir y compris ce débat, qui ne va pas forcément déboucher sur une loi. Il faut avoir ce débat. Il y a des exemples de choses qui ne fonctionnent pas à l'université, qui posent problème, là où on enseigne les sciences naturelles, la biologie, il y a des questions fondamentales et des profs qui sont questionnés, de manière parfois très rude. Il faut qu'on soit capable de les traiter et d'apporter nos solutions, celles de républicains convaincus, qui croient en la raison et aux droits et aux devoirs. Sinon l'inquiétude sera grandissante. Ce sont des combats, des rapports de force qu'on veut nous imposer à chaque instant. Et de la même manière qu'on sait résister à une droite extrême qui voudrait revenir sur l'IVG, il faut qu'on soit capable de résister avec la même fermeté, sans complexe, à ceux qui veulent nous imposer des critères religieux dans l'espace public ou dans l'espace de l'école.

Un combat des droits et des devoirs contre les revendications identitaires et communautaristes

Manuel Valls : La contestation de la laïcité vient essentiellement de forces identitaires, intégristes, qui viennent de l'ultra-droite catholique ou chrétienne, et que rejoint aujourd'hui, une partie de la droite, avec un prolongement en Europe. Il y a des rapports de force qui existent et qu'on cherche à nous imposer.

Robert Badinter : Par exemple sur la question de la cantine où l'on revendique des plats religieusement définis, c'est une épreuve de force pour faire reculer le camp qui est le notre, en disant : « *nous vous soumettons à notre religion, nous ne voulons pas manger autre chose que ce que notre religion nous prescrit* ».



A chaque fois, c'est une épreuve de force ! « *Nous voulons pouvoir être voilées, parce que vous allez reculez là-dessus* ». Entre-nous d'ailleurs, ce n'est pas exactement la démarche que nous affectionnons concernant les droits des femmes. Et voir des femmes se précipiter, pour précisément vouloir être dans une tenue volontairement inférieure, c'est saisissant, et pour nous tous c'est quelque chose d'humiliant. Ce sont elles qui se mobilisent – bien encadrées – elles sont les militantes d'une cause qui les dépassent, mais elles sont militantes. Vous aurez constamment une épreuve de force, c'est pourquoi la période va être difficile et il faut beaucoup de résolutions. On tâte pour voir jusqu'où on peut aller et jusqu'où veut-on aller.

Jean Glavany : C'est à mon sens un conflit des droits et des devoirs : à la revendication du droit « *je veux manger ce que je veux* », nous répondons non il y a un devoir de la République « *tous les enfants de la république mangent à la même table* », le devoir de respecter les droits de la république qui est menacé.

Robert Badinter : Quand vous en arrivez au point où on interprète dans un tribunal britannique selon la loi charia sur les droits et les devoirs des époux, où est la laïcité ? Mais c'est cela qu'on souhaite, qu'il y ait un communautarisme fondé sur des principes religieux qui impose sa spécificité à la République et c'est là où se trouve l'enjeu du combat. Plus on recule plus les communautaristes avancent, et c'est une vision différente de la nation, de la République et c'est pourquoi l'enjeu est si considérable.



Manuel Valls : Dans l'affaire des droits, pourquoi y a-t-il cette revendication ? Pour certain cette revendication est sincère parce qu'il y a un sentiment d'humiliation, de non-reconnaissance. On voit bien dans la course à la revendication victimaire, à la victimisation des différentes communautés : on nous dit qu'on parle de la shoah tout le temps mais qu'on ne parle jamais de l'esclavage ou qu'on ne parle pas de « Sabra et Chatila ». Cela produit des dégâts considérables et notamment dans l'affaire Dieudonné.

Il faut donc le combat politique, rappelant les droits et les devoirs, mais en même temps, sinon ce n'est pas la République, elle doit pouvoir émanciper et lutter contre les discriminations avec l'école comme facteur de réduction des inégalités. Or nous savons, et c'est notre combat, combien l'école a reproduit des inégalités au cours de ces dernières décennies. Un des débats les plus difficiles que j'ai abordé en tant que maire d'Evry, c'est la force de faire de la place à de nouvelle religion comme l'islam, à qui on demande de régler beaucoup de problèmes en quelques années, alors que les autres ont mis des siècles.

Ce combat entre les droits, les devoirs, l'émancipation, est fondamental. Le combat doit être le rappel des droits et des devoirs mais la finalité de l'émancipation et la lutte contre les inégalités et les discriminations, nous ne devons jamais l'oublier. Je ne parle pas encore des groupes, à l'extrême gauche libertaire, ou les indigènes de la république, ou pire, ce qu'on a combattu : le regroupement de tous les antisémitismes. Ce qui c'est passé ces dernières semaines avec notamment la constitution d'un parti antisémite sur internet, ce n'est pas une petite affaire. Il n'y a pas eu une seule manifestation de la gauche républicaine. Cela montre un état de démobilitation ou d'interrogation qui existe dans beaucoup de cercles. Le combat, intellectuel, politique, juridique, militant doit être mobilisé.

Jean Glavany : Je pense que le communautarisme et la juxtaposition des différences, qui est un modèle différent du modèle républicain, qui est lui, un modèle intégrateur, le communautarisme de son côté sait respecter les droits mais n'exige que peu de devoirs. J'ai une question qui va avec ce que Vincent Peillon tente de faire à l'école avec la morale laïque. Cette déclaration de Ferdinand Buisson. Nous sommes en 1903, dans un débat entre les radicaux et les socialistes, à propos de morale laïque. Ferdinand Buisson répond à Emile Combes : *« c'est la claire notion du devoir, les idées de justice et de bonté, l'habitude de la réflexion, la culture de la conscience, l'amour du travail, les sentiments des droits de l'homme et de la dignité humaine, et enfin le véritable patriotisme, celui qui n'éclate pas en mots sonores mais qui se traduit en acte de calme de fidélité aux devoirs »*. Est-ce dépassé ?

Robert Badinter : Nous sommes sur un continent sur lequel existent des règles communes. Le Conseil de l'Europe ce sont 47 états, la CEDH juge pour l'ensemble des pays européens. Un exemple de jurisprudence qui montre cette incertitude, aujourd'hui, avec British Airways qui ne permet pas à une employée de porter une croix car ils ne permettent pas que les employés portent de signes religieux. Donc soit elle l'enlève soit elle est licenciée. Or, la Cour Européenne de Justice censure la décision. Il y a donc une différence des sensibilités saisissante.

Nous sommes dans un état d'incertitude juridique, ceux qui l'exploitent et s'appliquent à le complexifier ce sont les ennemis de la laïcité. Les théologiens subtils comme Ramadan regardent très attentivement où on peut lancer la prochaine offensive. Nous sommes entrés dans une période de conflit idéologique dur avec les communautaristes, avec ceux qui considèrent que la religion est une valeur supérieure, à la République. C'est, dès lors, à la religion d'imposer sa loi à la République. C'est là qu'on passe de la tolérance, de l'acceptation à l'obligation.

Les langues régionales : un obstacle à la laïcité ?

Robert Badinter : Soyons attentifs au communautarisme régional, au nom de la passion culturelle de la langue régionale, qui voudrait que dans la République Française demain, non seulement il y ait des panneaux bilingues, mais qu'on ait la possibilité de plaider en langue régionale sur des textes de loi nationaux. Ne croyez pas que ceci soit ignoré à gauche. Cette vision que moi je qualifie d'anglo-saxonne de la laïcité, qui n'est pas exactement la même que la notre.

Avec la cette ratification des chartes des langues régionales et minoritaires, on risque d'aller loin. Tout de même, la langue française est un instrument premier du rayonnement de la France et un instrument d'unification de la République. Quel a été le combat conjoint avec la laïcité, des instituteurs de la République ? Apprendre à tous les enfants de toute la France à parler également le français : c'est une cause nationale et majeure. Qu'on ouvre en arrière un front comme celui-là, ce n'est pas possible. Quand il s'agit de la culture régionale oui, mais pas quand il s'agit d'une autre langue officielle ! « La langue française est la langue de la République » comme il est inscrit dans la Constitution, n'oublions pas de le rappeler.



Manuel Valls : Le projet de ratification des chartes des langues régionales et minoritaires, est un débat qui vient de loin. Ce texte s'est heurté à des principes constitutionnels. C'était un engagement de François Hollande. Aujourd'hui, il y a, de nouveau, un processus engagé, il y a débat, la proposition de loi sera proposée la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Il ne faut pas avoir peur de ce qui existe dans un certain nombre de nos régions, il y a en Bretagne par exemple, une place très importante du breton.

Il y a en Corse, le projet des nationalistes qui ne veulent pas simplement qu'on parle corse. Derrière, il y a un projet concernant les fonctionnaires. La co-officialité, c'est pour que demain les fonctionnaires venant du continent ne puissent plus venir exercer leur métier. Sur les langues régionales, il y a un cadre qui ne doit pas poser de problème mais si derrière c'est une porte ouverte remettant en cause l'égalité du peuple français. Il faut qu'il y ait débat.

Jean Glavany :

Le conseil constitutionnel c'est prononcé plusieurs fois sur cette affaire. On est dans le cadre d'une initiative parlementaire, qui vise explicitement à contourner les remarques constitutionnelles.



Les enjeux laïques en Europe : *Patrick KESSEL* (Président du Comité Laïcité République), *Annie SUGIER* (Présidente de la Ligue du droit international des femmes) et *Martine CERF* (Secrétaire générale de l'association « EGALE »)

Depuis l'élection de François Hollande, des avancées ont eu lieu : la loi bioéthique, le mariage pour tous, la mise en place de l'Observatoire de la laïcité, la charte de la laïcité à l'école et l'IVG. Il reste encore à faire quand 85% des français attendent que la laïcité soit confortée dans le pays. Il y a une nécessité pour la gauche de lever les confusions sur le débat de la laïcité, de retrouver comme nous y a invité le Président lors du discours du Bourget, la force, de réconcilier la laïcité et les socialistes, qui doivent aussi au niveau européen s'impliquer sur ces sujets.

Le vieux rêve d'une Europe sociale et laïque, d'un espace de justice social et de liberté est désormais abandonné aux seules forces du marché ? Où en est-on de la séparation des églises et des instances européennes ? Car on nous parle du retour du religieux à Bruxelles, comme expression politique, dans les débats sur les libertés individuelles, dont le dernier en date est la croisade lancée contre l'Espagne et promise à toute l'Europe contre l'IVG. C'est donc un enjeu très concret aujourd'hui que de poser la question de l'Europe et de la laïcité.

La séparation entre état et église dans l'Union Européenne

La France est le seul pays laïc en Europe, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes isolés. Les enjeux de la laïcité représentent des droits fondamentaux, qui sont défendus par l'Union Européenne et qui figurent dans la Charte des Droits Fondamentaux aujourd'hui contraignante dans l'UE. Cependant, il existe de grandes différences en Europe sur la question de la séparation entre l'état et l'église.

Par ailleurs, il y a en Europe 12 pays qui mentionnent la séparation dans leur constitution : la France (la loi de 1905), la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Portugal, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Croatie. Cependant, les 11 autres pays que la France ont quand même un concordat, des accords avec l'église catholique, le Vatican.

A l'inverse, il existe des pays qui citent dieu dans leur constitution. C'est le cas de l'Allemagne, l'Autriche et l'Irlande. L'Irlande dit d'ailleurs dans un article de sa Constitution : « tous les pouvoirs de gouvernement, législatif, exécutif et judiciaire, émanent après Dieu, du peuple » ce qui fait d'elle une théocratie, et il est étonnant qu'on ait pu accepter un pays dans l'UE sans lui demander de modifier cet article. Au contraire, un exemple étonnant, est celui du Danemark où il existe une religion d'état, mais où le droit à l'avortement, le mariage pour tous y sont reconnus. En ce qui concerne la Hongrie, on constate que des écoles communales sont sous-traitées à l'église pour cause de manque d'argent et qu'on se met à financer 27 cultes qui ne l'étaient pas auparavant.

La liberté de conscience face à la liberté religieuse et au délit de blasphème en Europe

Au niveau européen, on ne parle quasiment pas de la liberté de conscience, ce qui est mis en avant c'est la liberté religieuse. On est là dans une déviation où on ne respecte plus la liberté de conscience puisque par définition vous ne prenez même pas en considération la liberté de ceux qui n'ont pas de religion.

Concernant la liberté d'expression et le délit de blasphème, régulièrement à l'ONU les pays de la conférence islamique essayent de faire du blasphème un délit, proposition soutenue par le Vatican, qui est très présent dans le champ politique. Mais l'UE ne cède pas sur la liberté d'expression. En effet, l'UE recommande aux pays membres de mettre fin au délit de blasphème partout où il existe.

Néanmoins, l'Irlande a rétabli un délit de blasphème en janvier 2010 et des lois du même type subsistent en Allemagne, au Danemark, en Italie et en Grèce, où un blogueur vient d'être condamné à 10 mois de prison avec sursis pour avoir parodié un moine orthodoxe sur Facebook, et même en France, où le délit de blasphème n'existe pas sauf en Alsace et en Moselle, avec le droit local art. 166, qui réprime le délit de blasphème avec 3 ans d'emprisonnement au plus. Aujourd'hui, il y a notamment une plainte contre Charlie Hebdo déposée à Strasbourg par la ligue de défense judiciaire des musulmans et son président, l'ancien avocat Karim Achoui.

L'Europe et les questions bioéthiques

Les financements européens impliquant les cellules souches restent limités. Sur les 15 membres du groupe d'éthique européen, désigné par la Commission Européenne, nous avons deux prêtres, une personne qui appartient à l'ordre des vierges consacrées, 6 théologiens et 3 autres qui enseignent dans les universités catholiques. Ce comité qui conseille la Commission n'est donc pas en situation de se baser sur des critères scientifiques et éthiques. Il y a ici un enjeu important et pratique c'est qu'en 2016 ce groupe d'éthique doit être renouvelé.

Au niveau européen, concernant le droit de mourir dans la dignité, droit où nous allons avancer en France, on a plusieurs législations et une position de l'église hostile à toute évolution.

Le combat des femmes enjeu de la laïcité et des élections européennes

Dans le débat français, si l'école est le sujet qui a cristallisé le débat laïc, de nouvelles thématiques sont apparues, comme le combat des femmes. En effet, la laïcité est utile aux droits des femmes car elle met une distance entre la chose publique et la religion. C'est dans ce contexte que les prochaines élections européennes représentent un enjeu pour la cause des femmes, notamment quant au droit à l'avortement où nous devons nous battre pour qu'il soit un droit fondamental reconnu en Europe.

Dans les droits fondamentaux européens, il n'y a pas les droits sexuels et reproductifs qui sont des prérogatives des états. Egalement, on retrouve dans la Charte des Droits Fondamentaux Européens la notion de préservation des « valeurs traditionnelles ». Cela a pour vocation de nuancer la liberté et l'égalité des femmes. Ce qui est également présent dans la Déclaration du Caire où quand on parle des droits sexuels et reproductifs, le droit à respecter c'est le respect des religions.

Le rejet du rapport Estrela au Parlement Européen qui voulait faire de l'IVG un droit européen est inquiétant. Nous avons donc besoin d'un Parlement Européen qui soit bien représenté en démocrates et en laïcs. Il faut pousser à voter et envoyer les citoyens aux urnes pour que nous n'ayons pas une majorité problématique. Il y a un combat laïc à faire en Europe. Et sur la question de l'IVG, au-delà de la situation de l'Espagne, aujourd'hui en France on appelle des évêques à manifester contre l'IVG, contre le mariage pour tous, et d'autres droits. Aujourd'hui l'église ne respecte plus la séparation.